

PARIS,  
LE 28 AVRIL 2021

CONTACT  
Caroline Borel  
T. 33 (0)1 55 55 61 63  
caroline.borel@hceres.fr

## Trouvermonmaster.gouv.fr : un dispositif d'accompagnement à la poursuite d'études appelé à évoluer

**Le Hcéres publie ce jour le rapport d'évaluation du téléservice trouvermonmaster.gouv.fr. Remis au Parlement en application de la Loi du 23 décembre 2016<sup>1</sup>, ce rapport livre une analyse assortie de suggestions d'amélioration sur les trois fonctions assurées par le dispositif : information, accompagnement, exploitation statistique.**

À l'issue de ses auditions et travaux d'analyse, le comité d'experts conclut à la nécessité de mener une réflexion sur les évolutions du téléservice trouvermonmaster.gouv.fr. Trois axes d'amélioration sont avancés :

- Reconnaître, légitimer et développer la mission d'information du dispositif au service des étudiants ;
- Perfectionner le processus de saisine actuel et l'accompagnement des étudiants sans proposition de poursuite d'études en master ;
- Renforcer la légitimité du dispositif en assurant une meilleure accessibilité aux statistiques.

### Un instrument d'information méconnu à consacrer et parfaire

La dimension d'information du téléservice répond aujourd'hui à un réel besoin (+46 % de fréquentation entre les campagnes d'admission 2019 et 2020). Pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre de formation en master, le comité d'experts recommande ainsi :

- De consacrer dans les textes, ce qui n'est pas le cas actuellement, cette fonction d'information ;
- D'enrichir et d'harmoniser les renseignements relatifs aux formations pour mieux éclairer les étudiants dans la construction de leur stratégie de candidatures (parcours, critères d'admission, taux de réussite, taux d'insertion...) et leur permettre de se projeter dans des perspectives nationales et pas uniquement locales ;
- De faire du site trouvermonmaster.gouv.fr un outil d'aide à l'orientation vers les cursus de master.

### L'accompagnement à la poursuite d'études : une fonction centrale à faire évoluer

Réglementaire, le dispositif de saisine accompagnant les étudiants sans proposition de poursuite d'études est la raison d'être à la fois technique, officielle et politique du téléservice. Son efficacité, tous paramètres confondus, existe mais demeure limitée, de l'ordre de 20,8% de demandes recevables satisfaites en 2020. Les raisons sont multiples, dont notamment la fragilité des dossiers des candidats à la saisine, un accompagnement concurrencé et affaibli par les démarches personnelles des candidats et, en l'état, l'impossibilité technique pour les rectorats et universités à formuler trois propositions d'inscription. Face à ce constat, le comité d'experts préconise de perfectionner les fonctions actuelles du dispositif en :

- Synchronisant les procédures d'accompagnement rectoral avec la procédure d'admission-recrutement des établissements à travers la révision du calendrier actuel de la saisine ;
- Favorisant un dialogue constructif de propositions et contrepropositions entre étudiants, rectorats et établissements ;
- Créant une « phase complémentaire » d'admission via le téléservice.

#### LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

<sup>1</sup> Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat

Porté à réviser la nature et l'utilité du dispositif, le comité va plus loin et envisage des évolutions plus transformatrices sous la forme de trois scénarii :

- Scénario 1 : obliger les établissements à transmettre pour information au rectorat les places vacantes au sein de leurs formations ;
- Scénario 2 : rapprocher le fonctionnement de [trouvermonmaster.gouv.fr](https://trouvermonmaster.gouv.fr) de celui de Parcoursup pour la gestion des saisines uniquement, avec l'organisation d'une session complémentaire d'admission pour les candidats à la saisine ;
- Scénario 3 : attribuer au téléservice une fonction régulatrice du processus sélectif d'entrée en master consistant à déverser les places vacantes sur [trouvermonmaster.gouv.fr](https://trouvermonmaster.gouv.fr) et à gérer via la plateforme une phase complémentaire en traitant les dossiers dans des délais brefs.

### **Une exploitation statistique à développer pour un meilleur suivi des problématiques d'accès en master**

Prévue par les textes réglementaires, cette fonction n'est pour l'heure pas réellement mise en œuvre et ne donne lieu à aucune exploitation à des fins stratégiques.

En ce sens, le comité d'experts encourage à identifier, analyser et mieux communiquer de manière transparente sur l'ensemble des statistiques pertinentes (candidatures, saisines, capacités d'accueil, etc.) pour un meilleur suivi des problématiques de l'accès en master et une amélioration du téléservice. Il invite par ailleurs à envisager la mise en place d'un comité indépendant aux fins d'analyse et de suivi.

POUR EN SAVOIR PLUS...

➤ **Consulter le rapport en ligne :**

<https://www.hceres.fr/rapport-2021-TMM>

➤ **Composition du comité d'experts :**

- Marie-Laure Coquelet, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, co-présidente ;
- Clothilde Grare-Didier, Professeur à l'Université de Paris, co-présidente ;
- Sonja Denot-Ledunois, Maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- François Gauer, Professeur à l'Université de Strasbourg.